

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
 Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
 S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**  
 DE LA PRINCIPAUTÉ

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

**Travaux d'enrochements pour la construction d'une Jetée**

*Eclairage et balisage provisoire de l'entrée  
 de la Baie de Monaco pendant l'exécution des travaux*

**AVIS AUX NAVIGATEURS**

A partir du 10 août 1902, l'extrémité des travaux d'enrochements en cours d'exécution pour la construction d'une jetée rattachée à la pointe du fort Antoine, à l'entrée de la baie de Monaco, sera signalée par une bouée lumineuse peinte en noir et portant un feu fixe d'horizon rouge, qui sera mouillée au N. q. N. O. et à 230 m. environ de distance de cette pointe.

Le feu, constitué par un appareil lenticulaire de 0<sup>m</sup> 10 de distance focale, avec brûleur au gaz d'huile, aura une puissance lumineuse de un bec Carcel et s'élèvera à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La bouée lumineuse pourra fonctionner pour essais avant sa mise en service.

Position approchée.....  $\left\{ \begin{array}{l} 43^{\circ} 44' 8'' \\ 5^{\circ} 5' 38'' \end{array} \right.$

Donné par l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées soussigné.

Marseille, le 22 juillet 1902.

(Signé) : **BATARD.**

La distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles Chrétiennes de garçons a attiré, hier après-midi, une nombreuse affluence à l'établissement des Frères, place de la Visitation. La cour où, comme les années précédentes, a eu lieu cette cérémonie familiale, avait été décorée avec beaucoup de goût. De nombreux trophées de drapeaux aux couleurs monégasques ornaient la façade intérieure, et l'estrade réservée aux autorités était entourée de massifs de fleurs et de tentures grenat frangées d'or. Les armoiries princières se détachaient au centre de cette coquette décoration.

A 4 heures, l'*Hymne Monégasque*, exécuté par la Société Philharmonique, salua l'arrivée des autorités. S. Exc. M. le Gouverneur Général prend place au fauteuil de la présidence, entouré de nombreuses notabilités civiles, militaires et ecclésiastiques. La séance ayant été déclaré ouverte, un jeune élève, Marius Ponzetti, prend la parole pour débiter en termes charmants un fort joli compliment de bienvenue à Son Excellence.

Le Gouverneur Général remercie le jeune orateur et dit qu'il est très touché des sentiments qui viennent de lui être si bien exprimés. Il vou-

drait y répondre en disant toutes ses sympathies pour les élèves des écoles si bien dirigées par les Frères, mais il lui faut momentanément renoncer à parler en public et il ne peut que se féliciter en quelques mots des conditions exceptionnellement favorables dans lesquelles l'enfance est formée et instruite à Monaco; remercier, au nom de Son Altesse Sérénissime, les habiles directeurs et les professeurs dévoués de leurs soins si utilement donnés aux élèves; et faire appel aux meilleurs sentiments de tous ses jeunes amis pour reconnaître par leurs efforts, par leur esprit discipliné et par leurs succès le bienfait de l'éducation qu'ils reçoivent et de la sollicitude Souveraine à laquelle ils doivent tout.

Après ces paroles qui sont saluées par d'unanimes et longues acclamations, commence l'appel des lauréats. Voici la liste de ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de nominations :

**Prix d'Honneur de Leurs Altesses Sérénissimes**

ÉCOLE DE MONACO

- Cours Supérieur : Ponzetti Marius.
- Classe d'honneur : Léardi Philippe.
- Première classe : Melin Alexandre.
- Deuxième classe : Giraud Roger.
- Troisième classe : Camous Gaspard.
- Quatrième classe : Elena Jean.
- Cinquième classe : Barberi Joseph.
- Sixième classe : Delbuone Lucien.

ÉCOLE DE LA CONDAMINE

- Première classe : Crovetto Emile.
- Deuxième classe : Peitavino Second.
- Troisième classe : Gerthoux Pierre.
- Quatrième classe : Delpiano Emmanuel.
- Cinquième classe : Roubaud Henri.
- Sixième classe : Lemoine Charles.

**Prix d'honneur de l'Association Amicale**

(Décerné à l'élève qui a manifesté le plus d'application et de bonne volonté dans l'accomplissement de ses devoirs d'écolier, lors même que ses efforts n'auraient pas été couronnés d'un plein succès).

ÉCOLE DE MONACO : Giuglaris Etienne (du Cours Supérieur) et Marescalchi Henri (de la Classe d'honneur).

ÉCOLE DE LA CONDAMINE : Picco Louis.

**Certificats d'Etudes Primaires**

Classe d'honneur de Monaco-Ville : Boggiano Oreste, Delpiano Barthélemy, Marescalchi Henri, Rocchessani Pierre, Rondelli Michel, Vaccaroni Hercule, Vermeulen Gustave, Verrando Dominique, Yascellari Fortuné.

L'ont obtenu : à Villefranche-sur-Mer, Léardi Philippe; à Menton, Matheudi Victor et Olivier Clément.

**Livrets de la Caisse d'Épargne**

MONACO-VILLE : Sciorelli Louis, Camous Gaspard, Perretti Marius.

CONDAMINE : Rouquette Emile, Peitavino Second.

**Prix du Comité de l'Instruction publique**

Jean de Lussats (du Cours Supérieur).

ÉCOLE DE LA CONDAMINE.

1<sup>re</sup> Classe : Division d'honneur. — Crovetto Emile, 12 nominations; Lavagna A, 11; Galli Jean, 9; Nys Marius, 8; Picco Louis, 8; de Lussats Gaétan, 7.

1<sup>re</sup> Division. — Maria Auguste, 8 nominations; Sapey François, 6; Albert Chiabaud, 6; Salamito Jean, 5; Médecin Jacques, 5; Nigio Adolphe 5.

2<sup>e</sup> Classe : 1<sup>re</sup> division. — Lenzi Gabriel, 11 nominations; Peitavino Second, 11; Barruero Victor, 8; Lantrua François, 7.

2<sup>e</sup> Division. — Chiantaretto Jean, 7 nominations; Donat Albert, 6; Crossasso Jean, 6; Socal Albert, 5; Monry Etienne, 5.

3<sup>e</sup> Classe : 1<sup>re</sup> division. — Gerthoux Pierre, Coulet Léon, Aïnési Paul, Tort Joseph, Aïnési Emile, Lemoine René, 2 nominations.

4<sup>e</sup> Classe. — Delpiano Emmanuel, 6 nominations; Cima-villa Paul, 6; Chiorino Henri, 4; Ricci Emile, 4; Matteini Pierre, 3; Camoin Florent, 3.

5<sup>e</sup> Classe. — Roubaud Henri, 4 nominations; Manni Jean, 4; Bœuf Jean-Baptiste, 3; Bus Albert, 3; Camozzi Louis, 2; Médecin Julien, 2.

6<sup>e</sup> Classe. — Bottero Jean, Tesio Henri, Lemoine Charles, Verrando Joseph, Ravera Louis, Chêne François.

ÉCOLE DE MONACO-VILLE

Cours Supérieur — Eléonor Marius, 16 nominations; Ponzetti Marius, 16; Giuglaris Etienne, 8; de Lussats Jean, 5.

Classe d'honneur : 1<sup>re</sup> Division. — Matheudi Victor, 13 nominations; Rondelli Michel, 9; Boggiano Oreste, 8; Léardi Philippe, 7.

2<sup>e</sup> Division. — Vallet Raoul, 12 nominations; Olivier Clément 10; Verrando Dominique, 8.

1<sup>re</sup> Classe. — Melin Alexandre, Sottimano Joseph, 6 nominations; Abbo Jacques, 4; Aureglia Louis, 4; Olivier Joseph, 3; Ambrosi Romulus, 3.

2<sup>e</sup> Classe. — Gastaldi Albert, 9 nominations; Giraud Roger, 8.

3<sup>e</sup> Classe. — Tolomei Ange, 5 nominations; Rossi Pierre, 5; Gibelli Joseph, 5; Diana Victor, 4; Merlo Joseph, 3; Marchisio Jules, 4.

4<sup>e</sup> Classe : 1<sup>re</sup> Division. — Sciorelli Louis, 7 nominations; Elena Jean, 7; Bosan Félix, 4; Gouvernali Joseph, 4.

2<sup>e</sup> Division. — Vermeulen Fernand, 5 nominations; Bérenger Adolphe, 4; Galli Louis, 3.

5<sup>e</sup> Classe. — Benedetti Humbert, Médecin Julien, Kreichgauer Julien, Médecin Bruno et Orecchia Antoine, 2 nominations.

6<sup>e</sup> Classe : 1<sup>re</sup> Division. — Achiardi Bernard, 4 nominations; Delbuono Lucien, 4; Dalmassi Joseph, 3; Masca François, 3.

2<sup>e</sup> Division. — Barricala Louis, 2 nominations; Médecin Charles, 2.

Ajoutons que cette distribution de prix a été fort agréablement entrecoupée par l'exécution de saynètes, chœurs et morceaux de musique que les élèves, les parents et les invités ont chaleureusement applaudi.

Nous publierons dans notre prochain numéro le palmarès de la Distribution des Prix aux élèves de l'École des Frères de Monte Carlo et le compte rendu de la Distribution des Prix aux écoles primaires de jeunes filles, qui aura lieu cette après-midi.

La grande Fête champêtre organisée avant-hier dimanche par la Société l'*Accord Parfait*, sur la promenade Sainte-Barbe a été fort brillante, rehaussée qu'elle fut par le concours de la plupart des Sociétés monégasques, dont on sait les excellents sentiments de confraternelle solidarité.

La fête, annoncée par des salves d'artillerie, a commencé l'après-midi par un beau concert donné par la Société Philharmonique, sous la direction de M. Schwentzer, et par des exercices

remarquables de gymnastique qui ont fait apprécier les progrès accomplis par la vaillante Société l'*Etoile*, sous la direction de M. Rocchesani. Un bal d'enfants a complété, avec autant de grâce que d'entrain, les réjouissances de l'après-midi.

Une animation encore plus grande que dans la journée n'a cessé de régner dans l'enceinte réservée à la fête, depuis 9 heures du soir jusqu'à une heure du matin. Dans la salle de bal comme le long des devantures des baraques foraines de la kermesse, une foule joyeuse se pressait et on était unanime à louer la bonne organisation de ce premier festival d'été.

A 9 heures précises, l'*Hymne Monégasque* salue l'arrivée de S. Exc. M. le Gouverneur Général, qui avec M<sup>me</sup> Olivier Ritt, prend place dans la loge d'honneur, après qu'au nom de sa Société, M. Jules Crovetto, président de l'*Accord Parfait*, leur a souhaité la bienvenue et exprimé ses remerciements. M. le Directeur Général de la Société des Bains de Mer et M<sup>me</sup> Georges Bornier, M. le Commandant Plati et quelques autres notabilités locales ont été également invités à prendre place à la tribune d'honneur pour assister à l'excellent concert, au cours duquel se sont fait successivement entendre dans deux des meilleurs morceaux de leur répertoire les membres de l'*Accord Parfait*, de la *Lyre Monégasque* et de la Chorale l'*Avenir*. Toutes ces Sociétés, qui travaillent actuellement avec autant de zèle que d'émulation en vue du grand concours international de Genève auquel elles doivent prochainement prendre part, ont obtenu le plus vif succès et ont été fort applaudies.

Le bal s'est ensuite ouvert et s'est prolongé très avant dans la nuit, interrompu seulement à minuit et demi par un court repos pendant lequel a été tirée la tombola, portée au programme de cette fête, réussie en tous points.

Voici la liste des numéros gagnants :

4136 — 4356 — 3734 — 712 — 4446 — 608  
 2695 — 1859 — 1930 — 4720 — 3768 — 3248  
 2559 — 2521 — 2863 — 618 — 4550 — 3425  
 626 — 4743 — 2500 — 2042 — 1717 — 3938  
 4616 — 758 — 4406 — 1127 — 1753 — 2339  
 2659 — 3755 — 3582 — 1628 — 3739 — 2584  
 2794 — 4507 — 786 — 560 — 1161 — 4944  
 909 — 676 — 3916 — 3848 — 3527 — 3845  
 3988 — 735 — 3938 — 3747 — 4728 — 2234  
 3696 — 4789 — 1383 — 3387 — 3648 — 4170  
 789 — 1744 — 1834 — 2219 — 2882 — 3989  
 975 — 186 — 616 — 3793 — 2156 — 1567  
 1108 — 2978 — 3432

Les lots peuvent être retirés tous les jours et à toute heure, chez M. Turco, trésorier de la Société, négociant en vins, villa des Platanes, boulevard de l'Ouest, Condamine.

Dans son audience du 24 juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Jacques-Emile Berger, né à l'Isle-d'Abeau (Isère) le 1<sup>er</sup> avril 1876, boucher, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende, pour mise en vente de viandes corrompues.

Etienne Spada, né à Borgo San Dalmazzo (Italie) le 19 novembre 1871, boucher, demeurant à Monaco, même peine et même délit.

Etienne Blengino, né à Magliano-Alpi (Italie), le 15 novembre 1876, boucher, demeurant à Monaco, 30 francs d'amende, même délit.

Roméo Orsi, né à Monaco, le 4 décembre 1887, sans profession, demeurant à Monaco, pour vol, acquitté, mais renvoyé dans une maison de correction jusqu'à dix-huit ans accomplis.

## SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. le général Metzinger, commandant le XV<sup>e</sup> corps d'armée, est arrivé dimanche à Nice, d'où il s'est rendu à Roquebillière pour assister aux manœuvres alpines.

Parmi les récentes promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur, on a appris avec plaisir la nomination au grade de chevalier de M. Albert Hully, chef de Gare à Nice et de M. Rayneri, directeur de la Banque Populaire de Menton.

La distribution des prix aux élèves du Lycée de jeunes filles de Nice, aura lieu mercredi 30 juillet, à 9 heures du matin, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Tenot, secrétaire général des Alpes-Maritimes.

Le maire de Nice vient de fixer au 1<sup>er</sup> août la distribution des prix aux élèves des écoles communales de la ville. Cette cérémonie aura lieu dans la cour du lycée, à 8 h. 1/2 du matin pour les jeunes filles, sous la présidence du commandant Tatin, adjoint au maire, et à 2 h. 1/2 pour les garçons, sous la présidence de M. le docteur Magnan, conseiller municipal.

De Cannes :

Jeudi dernier, à 9 heures du matin, a eu lieu l'inauguration du Palais de Justice, situé boulevard Carnot.

En l'absence de M. Rouvier, ministre des finances, retenu à Paris, la cérémonie était présidée par M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes.

Le premier magistrat du département a été reçu, dans la salle des pas-perdus, par M. Droz, sous-préfet de Grasse, et M. Capron, maire de Cannes, entouré des membres du Conseil municipal.

Les membres du Tribunal de Commerce, M. le juge de paix, les avocats, avoués, notaires, huissiers et syndics, le corps consulaire et la plupart des notabilités de Cannes, assistaient également à cette cérémonie.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par la musique municipale, des discours ont été prononcés par M. Capron, maire de Cannes, auquel ont répondu M. Daumas, président du Tribunal de Commerce et M. Léon Maubert, juge de paix, qui en excellents termes a rendu hommage à ceux qui ont contribué à doter la ville de Cannes de ce nouveau monument.

## Lettre de Paris

Paris, 28 juillet 1902.

Juillet se meurt, juillet est mort ! Et la joie est grande partout parce que cette mort, c'est pour la plupart le commencement de la bienheureuse période des vacances annuelles. Cette époque où les hommes et les bêtes sont, selon leur tempérament, éternés, excités, accablés par la chaleur, a, cependant, des grâces inexprimables ! Interrogez les écoliers, les professeurs, les magistrats, tous ceux qu'un devoir assidu tient courbés sur leur tâche : ils se sentent le cœur plein d'allégresse. Les juges ont encore quelques audiences à liquider, les professeurs sont un peu affairés par la distribution des prix. La joie des lycéens est sans mélange.

La période qui s'étend entre les dernières compositions de l'année et le jour de la sortie est abondante en délices, et je ne puis, pour ma part, me la rappeler sans un petit frisson de plaisir. Je revois la vieille étude avec ses hautes fenêtres grillées, qui n'y laissaient pénétrer qu'une lumière avare et qui faisaient qu'en hiver elle était triste, mais en été fraîche et agréable.

La fin juillet, vous dis-je, est entre tous le moment béni. Il est cher à ceux-là mêmes auxquels il inflige des corvées. C'en est une, assurément, que d'affronter les examens de la Sorbonne. Il n'est pas récréatif d'être enfermé en tête-à-tête avec une version latine et de développer au tableau noir, par 35 degrés centigrades, une opération d'algèbre, sous le contrôle d'un docteur impassible et décoré. Mais le lendemain, si l'épreuve a été victorieusement subie, quelle ivresse ! Avec quelle ardeur on se rue vers la liberté !

Tout vous est sujet de contentement : l'encombrement du wagon, le halètement de la machine, la poussière qu'on avale, l'impitoyable soleil qui vous rôtit... « Rouen, dix minutes d'arrêt !... » On se précipite au buffet, le temps de lamper un bock. « Messieurs, en voiture ! » Le train ne vole pas assez vite, au gré de l'adolescent. Il lui tarde d'apercevoir le paradis, où, durant soixante jours, il va prendre ses ébats.

Le Préfet de la Seine vient d'approuver la délibération du Conseil municipal de Paris instituant un concours d'enseignes artistiques pour les maisons de Paris.

On se rappelle que c'est au peintre Edouard Detaille que revient l'initiative de cette idée. La décision préfec-

torale va être, dans quelques jours, portée à la connaissance des intéressés par une affiche dont voici les passages principaux :

« Il est ouvert, pour l'année 1902, entre les peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'art, industriels français, etc., un concours pour la composition et l'exécution d'enseignes artistiques destinées aux maisons de Paris : hôtels, cafés, restaurants, boutiques, magasins, ateliers, etc.

« Les enseignes devront être présentées en nature, prêtes à être posées, soit à plat sur les façades, soit en saillie.

« Les projets en carton-pâte ou toute autre matière provisoire, en dessins, lavis, etc., seront également reçus et classés par le jury pour l'attribution des médailles, sans participation aux primes en espèces.

« Toute latitude est laissée aux concurrents quant aux dimensions, à la forme et à la matière employée. Le concours ayant pour but de créer des types nouveaux à mettre en usage, les reproductions d'enseignes anciennes seront écartées du jugement. Néanmoins, les enseignes actuellement en place, mais dont les auteurs sont vivants, peuvent prendre part au concours sur production de dessins ou modèles.

« Les enseignes devront être déposées dans un local qui sera ultérieurement désigné — probablement le Petit Palais — du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1902, dernier délai, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

« Le jury du concours d'enseignes, présidé par le préfet de la Seine ou son représentant, sera composé de trente-sept membres.

« Le jury désignera, sans limitation de nombre, les enseignes qu'il jugera dignes d'être primées et recommandées.

« Les auteurs de toutes les enseignes primées recevront une médaille en argent.

« Le jury fixera, en outre, suivant qu'il y aura lieu, l'attribution, aux enseignes dont l'exécution est définitive, de primes en espèces.

« D'autre part, un appel sera adressé aux artistes arrivés, aux commerçants cossus et aux notables industriels, pour obtenir d'eux des primes gracieuses supplémentaires.

« Les concurrents qui ne voudraient pas participer aux récompenses auront la faculté de se déclarer hors de concours en déposant leurs œuvres.

« Une exposition publique des enseignes aura lieu avant et après le jugement.

« Les enseignes, primées ou non, resteront la propriété de leurs auteurs, qui devront indiquer le prix moyennant lequel elles pourront être livrées aux personnes qui auraient à en faire usage. »

L'affiche préfectorale annonce, enfin, que des tolérances spéciales seront accordées par l'administration pour l'emploi des enseignes primées, au point de vue des saillies sur la voie publique, et que ces enseignes seront dégreuvées des droits de voirie.

Elle spécifie, de plus, que les peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'art, industriels français, etc., devront faire leur déclaration à la préfecture de la Seine (direction des services d'architecture et des promenades et plantations, bureau des alignements et des promenades et plantations), avant le 1<sup>er</sup> novembre 1902.

Il sera curieux de voir les résultats de ce nouveau et original concours.

S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Une nouvelle machine à composer.** — Il est bien évident que l'avenir est aux machines à composer, la composition à la main ne devant subsister (et encore peut-être pas pour toujours) que pour les travaux quelque peu artistiques, titres, tableaux, etc. Déjà il existe des machines à composer qui rendent pratiquement de très grands services ; en voici une, l'*électro-typographe*, due à un Hongrois, M. Meray-Rozar, qui se distingue très nettement des autres par le principe sur lequel elle est basée.

Cet appareil comprend, d'une part, une machine à écrire qui transforme la « copie » ordinaire et la traduit dans une forme où elle pourra être confiée à la machine à composer proprement dite, qui la lira ; le second appareil, celui qui complète la machine à écrire, est justement la machine à composer, qui fond les caractères, au fur et à mesure qu'elle lit sur la traduction qu'on lui a remise, ceux dont il est effectivement besoin, qui les met

en place, et même justifie les lignes en insérant, entre les mots, les espaces « nécessaires » pour que la ligne soit exactement remplie.

La machine à écrire ressemble assez dans son fonctionnement, au point de vue des divers signes auxquels correspondent les diverses touches du clavier, à la machine à écrire Dactyle ; mais quand le dactylographe appuie sur les touches convenables pour reproduire comme de coutume le texte qu'il a sous les yeux, en même temps qu'il obtient sur une feuille de papier le texte en question, il produit une série de perforations diverses sur une bande de papier qui se déroule au fur et à mesure que l'on frappe les touches. Notons que la copie ordinaire sur papier a pour but de permettre constamment au dactylographe de suivre ce qu'il fait, et de s'assurer qu'il ne se trompe point dans les signes qu'il frappe. Les perforations exécutées mécaniquement sur la bande de papier, par suite de l'abaissement des touches, offrent des combinaisons diverses de trous carrés, disposés en rangées perpendiculaires à l'axe de la bande, et correspondent à des lettres soit majuscules, soit minuscules, soit à des chiffres ou à des signes de ponctuation ou de typographie courante. D'ailleurs, et à la façon de ce qui se passe dans les bandes pelliculaires confiées au cinématographe, la bande comporte une rangée longitudinale et ininterrompue de trous qui servira uniquement à assurer l'entraînement de la bande, quand on la confiera à la machine à composer proprement dite. En somme, la bande une fois perforée ressemble un peu à ces morceaux de musique faits de bandes de cartons perforés, elles aussi, que l'on insère dans des boîtes à musique. La perforation en elle-même est opérée par un petit moteur, car le mouvement des doigts du dactylographe ne fait qu'enclencher les perforateurs. En outre, la machine, au fur et à mesure qu'elle marche, enregistre l'épaisseur de chaque caractère qu'elle inscrit sur la bande et aussi celle des blancs ou espaces laissés entre les mots successifs, et elle totalise ces épaisseurs diverses.

Comme d'ailleurs une sonnerie avertit le dactylographe qu'il arrive près de la fin de la ligne (ainsi que cela se passe dans les machines à écrire), il n'a alors qu'à appuyer sur une touche dite de justification. Etant donné, que le mécanisme sait (si l'on peut employer ce mot), sentir mécaniquement qu'il y a encore un certain nombre de millimètres de vide au bout de la ligne non terminée, et que de plus il y a un certain nombre d'espérances entre les mots dans le courant de la ligne, ce dispositif de justification divise le total des millimètres disponibles par le nombre des espaces et indique, par une perforation de la bande, qu'il faut compléter chaque espace normal, dans le courant de cette ligne, par un espace supplémentaire dont l'épaisseur correspond au quotient de la division que nous venons d'expliquer. Par suite, la ligne est complètement « justifiée », il ne reste plus de vide au bout de cette ligne, et l'espacement des mots en est régulier. Bien entendu, sans figure, nous ne pouvons pas songer à entrer dans de minutieux détails mécaniques.

La bande (ou les bandes) terminées, on porte cette copie perforée à la machine à composer, dans laquelle on l'insère sur un tambour : l'entraînement en est assuré par la force motrice qui commande la manœuvre de toute la machine. La bande passe sur un cylindre sur lequel s'appuient sept doigts correspondant aux diverses rangées de perforations qui sont possibles sur la bande, et chaque fois qu'un trou se rencontre effectivement dans une de ces rangées, le doigt correspondant y pénètre et touche directement le métal du cylindre, dont le séparait l'épaisseur du papier : un contact électrique s'établit qui ferme le circuit d'un électro-aimant. On comprend que, dès lors, sous l'action combinée de tels et tels électro-aimants, des leviers correspondants soient déclenchés, qui auront pour effet de transmettre un mouvement convenable à un chariot porte-matrices, et de faire avancer, dans la partie active de la machine, la matrice correspondant au caractère à composer, ou plus exactement à fondre. (En réalité même, chaque matrice porte trois moules, les moules de trois signes ou caractères, comme la touche de la machine à écrire porte et peut imprimer trois signes.) La matrice est saisie par un bras, qui va la porter et l'appliquer devant le trou de coulée de la matière maintenue en fusion dans un creuset. Sitôt coulée et un peu refroidie, la lettre, le caractère, est saisi par un

transporteur, ébarbé, tandis que la matrice va se replacer dans le magasin, et est déposée à la suite du précédent. Quand une ligne est terminée, elle est remontée mécaniquement à côté et en-dessous de la ligne précédente et le travail reprend pour une nouvelle ligne. Quant à la justification, qui a été signalée, si l'on peut dire, à la machine au commencement même de la ligne, avant qu'aucun caractère soit fondu, elle est réglée immédiatement pour toute la ligne, mais pour la ligne seulement, la machine choisissant dans un jeu de matrices d'espaces celle qui correspond à l'épaisseur indiquée par la bande perforée.

Toutes ces combinaisons mécaniques fonctionnent fort bien, la force motrice nécessaire à tout l'appareil n'est que de 1/2 cheval ; quant au courant électrique des électro-aimants, il suffit d'une force électro-motrice de 10 volts, que fournira aisément une pile de quelques éléments ; chaque électro n'absorbe qu'un dixième d'ampère pendant un temps extrêmement court. Il faut de plus du gaz combustible pour chauffer le creuset et une circulation d'eau de refroidissement.

## LETTRES ET ARTS

**Pasicrisie internationale.** — Tel est le titre d'un ouvrage que vient de publier M. Henri Lafontaine, sénateur de Belgique, directeur de l'institut international de bibliographie de Bruxelles.

C'est une histoire documentaire des arbitrages internationaux. Cette étude, qui, rien que par le rassemblement de tous les textes des traités internationaux intervenus de 1794 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est unique, est un véritable monument élevé à la gloire de l'arbitrage.

M. Lafontaine n'a pas collationné moins de cent soixante-dix-sept instances arbitrales, toutes suivies d'effets et terminant à l'amiable des différends qui, sans être toujours graves en eux-mêmes, auraient pu, sans cette procédure, dégénérer en conflits regrettables et sanglants.

La *Pasicrisie internationale* forme un gros volume de 700 pages in-quarto à deux colonnes. L'ouvrage n'est tiré qu'à 200 exemplaires, le prix en est fixé à 40 francs l'exemplaire.

**Les Fêtes de « Parysatis » à Béziers.** — L'affluence toujours considérable d'étrangers aux belles manifestations d'art qui ont lieu annuellement au théâtre des Arènes de Béziers, nécessite de la part des diverses compagnies de chemin de fer l'organisation de nombreux trains de plaisir.

Afin de répondre aux désirs qui lui ont été manifestés, la Compagnie du Midi a consenti cette année à accorder aux voyageurs se rendant aux fêtes de *Parysatis*, les 17 et 19 août prochain, d'importantes réductions sur le prix du tarif général.

Ces réductions qui s'élèveront à 50 p. 100 au départ des gares du réseau du Midi, comprises entre Toulouse et Bordeaux, vont emmener aux fêtes du Béziers une énorme affluence de voyageurs.

Les mêmes mesures seront également adoptées par les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée et seront sous peu portées à la connaissance du public.

## MARINE ET COLONIES

**Signaux côtiers en cas de brouillard.** — Quand les feux des phares sont obscurcis par le brouillard, les signaux sonores constituent le seul moyen d'avertissement pour les navigateurs ; dans un mémoire présenté à la *Society of Arts*, M. E. Price Edwards étudie la situation actuelle à cet égard et donne des renseignements intéressants sur les expériences faites l'été dernier à l'île de Wight.

L'instrument qui s'est montré le plus avantageux pour la production des signaux sonores est la sirène actionnée au moyen d'air comprimé à la pression d'environ 3 kilos par centimètre carré. Cette sirène est formée d'un double cylindre : l'un fixe, l'autre placé à l'intérieur du premier, pouvant tourner autour de son axe ; chaque cylindre porte des fentes longitudinales correspondantes comme nombre et comme section et à travers lesquelles

passent l'air quand elles se trouvent en face l'une de l'autre. Dans les expériences de l'île de Wight, on s'est servi avec succès de deux simples disques avec des fentes radiales ; mais ce dispositif exige l'emploi d'un moteur séparé pour la rotation du disque mobile, tandis qu'avec la sirène cylindrique le mouvement de rotation du cylindre intérieur est assuré par la pression de l'air qui produit le son.

Les essais faits sur des appareils fondés sur le principe des instruments à anche ont montré que ces appareils restaient très inférieurs, pour le but poursuivi, aux sirènes. Une nouvelle forme de trompette, dessinée par lord Rayleigh, a été également expérimentée. Lord Rayleigh avait remarqué qu'avec les trompettes coniques à section circulaire habituellement employées il y avait tendance à interférence des ondes sonores, par suite de la différence de distance entre les parties les plus rapprochées et les plus éloignées de l'embouchure ; pour remédier à cet inconvénient, lord Rayleigh donne au diamètre horizontal de l'embouchure la demi-longueur de l'onde sonore engendrée par l'instrument et il allonge le diamètre vertical de manière à ce qu'il ait deux longueurs d'onde au plus ; l'embouchure prend ainsi une section de forme elliptique particulièrement favorable à l'émission du son. Les premiers essais ont donné de bons résultats.

Mais quelque puissants que soient les instruments produisant le son, les conditions atmosphériques ont une grande influence sur leur efficacité. Un vent contraire amoindrit la portée des sons les plus puissants ; un exemple de cette circonstance, bien connue d'ailleurs, est cité par M. Price Edwards : le son d'une sirène était entendu un jour à une distance de plus de 30 kilomètres, tandis qu'un autre jour, avec un léger vent contraire et une mer bruyante, le son du même instrument n'était plus entendu au delà de 2 kilomètres. Heureusement, quand on a recours aux signaux sonores, c'est-à-dire pendant les brouillards, il est rare qu'on ait à compter avec des influences obstructives ; l'air est généralement tranquille, la mer calme et les conditions atmosphériques sont plutôt favorables à la propagation du son. Il ne paraît pas du tout probable que les nuages acoustiques de M. Tyndall soient formés par les temps de brouillard ; leur formation paraît nécessiter un soleil chaud causant une évaporation intense à la surface de la mer et produisant des aires de température et de densités variables.

Deux phénomènes remarquables ont été enregistrés au cours des expériences de l'île de Wight sans qu'aucune explication satisfaisante en ait été donnée jusqu'ici. On a constaté parfois une sorte de hiatus dans le passage des sons : les observateurs à bord du yacht *Irène* entendaient pleinement les sons à 1,600 mètres des instruments ; puis en s'éloignant ils percevaient ces sons de plus en plus faibles, les perdaient même entre 3 et 4 kilomètres, pour les réentendre graduellement plus nets à mesure que le yacht s'éloignait davantage dans la même direction ; un peu au delà de 5 kilomètres, les sons redevenaient nettement perceptibles et restaient distincts pour une distance plus considérable encore. Que devient le son perdu et quelle est l'influence qui crée cette zone silencieuse ? C'est ce qui n'a pu être déterminé jusqu'ici.

L'autre phénomène observé a trait aux échos aériens ; avec une mer douce et une atmosphère tranquille, les sons directs de la sirène étaient immédiatement renforcés par de puissants échos de la mer. M. Price Edwards les décrit comme partant d'un point de l'horizon correspondant au prolongement de l'axe de la trompette fournissant le son et se propageant rapidement sur la mer comme si une armée de trompettes se fût mis à sonner de tous les points de l'horizon. Les échos durent parfois jusqu'à trente secondes, soit dix fois plus longtemps que le son original. M. Tyndall a suggéré que « la durée de l'écho est une mesure de la profondeur atmosphérique d'où il vient » ; s'il en est ainsi, la longueur et la puissance des échos peuvent fournir une indication générale à l'égard de la puissance de pénétration des sons des divers instruments. Avec une atmosphère troublée et une surface de mer agitée, les échos sont très courts ou cessent de se produire. Il est intéressant de noter que les zones silencieuses et les échos aériens se produisent surtout par les temps calmes et que les perturbations atmosphériques ou l'agitation de la mer semblent contraires à leur manifestation.

Les expériences ont conduit à une importante conclu-

sion à l'égard de la note la plus convenable à donner avec les sirènes ou les trompes. En temps de brouillard, les conditions atmosphériques sont généralement calmes et dans ce cas une note grave est mieux entendue à distance qu'une note aiguë. D'autre part, quand l'air ou la mer sont agités, les notes élevées paraissent moins influencées par les circonstances contraires, quoique l'avantage ne soit pas très grand. Eu égard à ce que les signaux sonores ne sont utiles que par les temps de brouillard, la note donnée par 98 vibrations environ par seconde (c'est celle qui est entendue pleinement à plus de 30 kilomètres de distance) est peut-être la meilleure pour les signaux donnés à la sirène. Au surplus, pour obtenir le maximum d'efficacité d'un instrument, il est essentiel que la note donnée par le producteur de sons soit, autant que possible, à l'unisson de la note de la trompette qui est associée; autrement, le son devient discordant.

VARIÉTÉS

La prochaine Exposition du Musée Galliera

Succédant aux reliures montrées par M. Formentin, conservateur du Musée Galliera de Paris, la Commission spéciale chargée d'organiser les expositions successives, a décidé de réunir « un ensemble de modèles d'art décoratif ». Le titre est bien vague, et voilà, je crois, qu'on va se donner beaucoup de « mal pour peu de fruit » ainsi que dit Montaigne. Il convient, avant tout, de ne perdre de vue l'objet même de ces expositions, qui doivent être, avant tout, un haut enseignement. On nous promet, pour l'année prochaine, lesivoires et les médailles, puis les papiers, les étoffes peintes, les affiches, les meubles, etc. On se propose de parcourir ainsi entièrement le cycle des arts industriels. Rien de mieux. Mais, encore faut-il apporter à la réalisation de ce programme quelque logique.

A la reliure, il fallait faire suivre les cuirs d'art. Le cuir d'art français mérite d'être hautement et ouvertement encouragé. En quelques années, il a conquis une place superbe. Il a atteint maintenant, chez nous, une perfection, une aisance, un « nouveau » que nous pouvons très justement envier les Allemands et les Autrichiens. Et puis, le cuir d'art est une industrie qui peut facilement devenir chez nous essentiellement féminine; il faut tout faire pour le mettre en lumière et faciliter son apprentissage, son maniement. Chez nous, M<sup>mes</sup> Waldeck-Rousseau, Walgren, Belleville, remportèrent de beaux succès aux salons derniers. Elles ne firent, en cela, qu'imiter M<sup>mes</sup> Lang et Hasebroucke, une Autrichienne et une Américaine; M<sup>mes</sup> Bath, Barth, Blerk, Laudberg, Muncke, qui, de Norvège et de Suède; M<sup>mes</sup> Singleton et Wensley, de la Nouvelle Galles du Sud, envoyèrent de remarquables travaux à l'Exposition de Chicago... Depuis, un mouvement s'est dessiné chez nous qu'il faut grandement encourager. Les résultats obtenus sont superbes déjà.

Quand on compare d'où est né le mouvement moderne étranger, on ne saurait être trop encouragé.

En Allemagne, par exemple, voici ce que rapporte M. Saint-André de Lignereux, qui a longuement étudié la question :

« Ce fut le Dr Brinckman qui, en montrant à un relieur d'Altona, H..., un missel relié en cuir de Cordoue ancien, l'engagea à imiter cet art perdu. Les premiers essais montrés à l'empereur Guillaume furent immédiatement patronnés

« Chez H..., tout est créé sous sa direction, depuis le premier dessin jusqu'au dernier teintage du cuir.

« Chaque pièce passe successivement par différentes mains pour obtenir par là une main-d'œuvre de chaque ouvrier, qui, spécialisé dans chaque détail, donne une facture parfaite.

« En effet, au point de vue du travail manuel, il y a chez H..., ou plutôt chez ses élèves un côté « métier » extraordinaire, mais ces pièces, par cela même qu'elles sont l'œuvre de différents ouvriers excellents, mais devenus des sortes de machines, ces pièces ont un aspect fabrication dont l'excessive régularité semble le résultat d'une mécanique, alors qu'elles sont faites à la main; on ne les signe pas, et on ne peut pas les signer. En revanche, l'acheteur peut demander « une grosse » d'objets identiques, et l'obtenir. La spontanéité charmante du travail à la main a disparu alors qu'on devrait s'efforcer de la conserver; car, sinon, sans cette spontanéité, la machine est supérieure en vitesse et en économie, il ne faut jamais que le burin de l'artiste devienne un outil automatique.

« Dans les rares industries artistiques où le travail manuel lutte contre la machine, il faut que l'objet produit possède un aspect de variété, résultat de la personnalité du producteur, et qui le fasse rechercher comme autant de pièces uniques, c'est ce qui nous attire dans tous les spécimens ou les vestiges des arts d'autrefois.

« Chaque pièce, dans cette maison, est donc successi-

vement dessinée, incisée, ciselée, repoussée, etc... dans chaque atelier. La délimitation est assez scrupuleusement observée pour que l'art héraldique forme un atelier important, faisant lui-même corps séparé.

« Les cuirs d'arts de H... s'étendent à tout ce qui peut, dans un intérieur, être susceptible d'employer les cuirs, depuis la tenture murale jusqu'aux porte-plume, paravents, écrans, tables, liseuses, bibliothèques, tablettes, écussons héraldiques en forme de boucher pour servir de décoration murale, fauteuils, pliants, coussins, coffrets, tabourets, albums, porte-cartes, porte-monnaie, buvards, portefeuilles, bibliophores, plateaux, almanachs, brosses, etc., etc., carnets, corbeilles à papier, trousse à ouvrage, pelotes, vases à fleurs, reliures, porte-cigares, etc., etc., en un mot, ces mille objets usuels inventés chaque jour par la mode et raffinés par le luxe.

« Le style du cuir artistique d'Allemagne, sauf quelques essais dans le genre anglais, ou dans le genre viennois, et dont les résultats sont passables, est en général, le style vieux-allemand de la Renaissance ».

« A Munich où le cuir d'art n'est ni une industrie locale comme à Hambourg, ni un marché de vente comme à Vienne, le cuir y est déjà considéré comme une branche de l'art décoratif, et le rapporteur n'a pas rencontré la belle ignorance du public français à ce sujet; au contraire, on regrette qu'il n'y soit pas plus développé; des artistes tels que M. Seitz (professeur à l'Académie royale de Munich, et qui dernièrement a peint les belles fresques de l'église Sainte-Anne de Munich) nous a raconté qu'il a fait lui-même des reliures et des coffrets en cuir incisé, il y a une dizaine d'années; il est évident que M. le professeur Seitz faisait du cuir incisé, comme des sculpteurs font de l'aquarelle, par préciosité de raffinement cérébral, mais ce seul fait montre l'estime où les membres de l'Académie royale tiennent l'art décoratif du cuir.

« Actuellement, c'est à M. de Berlepch, l'artiste si apprécié, que l'on demande des modèles pour les cuirs: il n'exécute pas lui-même, mais il est certainement assez au courant des exigences techniques, pour ne pas les heurter en donnant des modèles irréalisables.

« Il va de soi que M. de Berlepch appartient à la « Seecession ». M. le conseiller Paulus qui a provoqué à Munich un mouvement de séparation analogue à celui qui a donné lieu en France, au Salon du Champ-de-Mars, nous a déclaré qu'il mettait l'art décoratif au même rang que la peinture ou la sculpture. Son exposition annuelle, où l'Univers accourt avec autant de hâte qu'à celle de Londres ou à celle de Paris, n'entrebâille pas la porte à l'art décoratif par des « sous-sections » comme le font actuellement le Salon des Artistes français, mais accorde une place égale, afin, nous a-t-il dit, de canaliser et diriger vers l'art décoratif des talents qui s'étiolent dans la peinture, faute de pouvoir prendre leur rang dans l'entassement actuel ».

Et il faut lire, dans l'ouvrage de M. de Lignereux, les études sur les cuirs autrichiens, etc...

Il convient donc, après les reliures, qu'on organise à Galliera une exposition de cuir d'Art, moins partielle, plus complète, où toutes ses applications se montreront.

De la sorte, on aura rempli une lacune dans le programme qu'on s'est proposé, et donné une impulsion nouvelle à une industrie d'art hautement intéressante.

Virgile Jozs.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 21 au 28 Juillet 1902

|   |           |
|---|-----------|
| CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,                 | sable.    |
| — b. Conception, fr., c. Launo Jean,              | —         |
| SAINT-TROPEZ b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,     | —         |
| — b. Indus, fr., c. Tassis,                       | —         |
| — b. Fête-Dieu, fr., c. Quindici,                 | —         |
| CANNES, b. Marcelle, fr., c. Ballet,              | —         |
| SAVONE, yacht à vap. Meloria, ital., c. Vassallo, | sur lest. |

Départs du 21 au 28 Juillet

|   |           |
|---|-----------|
| CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,                   | sur lest. |
| — b. Conception, fr., c. Launo Jean,                | —         |
| — b. Marcelle, fr., c. Ballet,                      | —         |
| — b. Fête-Dieu, fr., c. Quindici,                   | —         |
| — b. Indus, fr., c. Tassis,                         | —         |
| NICE, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,              | —         |
| A LA MER, yacht à vap. Meloria, ital., c. Vassallo, | —         |

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, du Milieu, 30

Vente volontaire pour cause de fin de bail

Le vendredi premier août 1902, à 9 heures du matin et jours suivants, au Grand Café de Monaco, place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques du matériel dudit établissement, y compris un chalet vitré et démontable, vins et liqueurs etc., etc.

Au comptant, 5% en sus des enchères.

Charles Tobon.

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C<sup>ie</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa - Monte Carlo

TÉLÉPHONE

Imprimerie de Monaco - 1902